

Conditions générales des Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices

Applicable exclusivement pour les véhicules MINI équipés des Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices avec les codes options 6AC et 6AE.

Les véhicules MINI peuvent bénéficier de différents services d'information et d'assistance, ci-après dénommés les « Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices » ou les « Services ». Ces Services équipent les véhicules MINI exclusivement si le véhicule neuf MINI a été commandé avec les codes options 6AC et 6AE soit de série, soit en option.

Les présentes conditions générales régissent les conditions de mise à disposition et d'utilisation des « Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices » pour les véhicules MINI qui sont équipés de ces options.

Les Services sont commandés lors de la commande du Véhicule auprès du concessionnaire MINI vendeur. Le prestataire des Services est : BMW France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 2.805.000 €, identifiée sous le numéro 722 000 965 R.C.S. Versailles, n° identifiant TVA : FR 85 722 000 965, dont le siège social est 3, avenue Ampère à Montigny-le-Bretonneux, 78886 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX. Pour toute information ou notification relative aux Services, le client doit s'adresser au Centre d'Interactions Clients MINI (le « CIC »), par écrit à l'adresse suivante : BP 70086, 67016 STRASBOURG CEDEX, ou par téléphone au 0810 277 478 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe).

ARTICLE 1 – DATE D'EFFET – DUREE DES SERVICES

1.1. - ACTIVATION DES SERVICES MINI APPEL D'URGENCE INTELLIGENT ET MINI TÉLÉSERVICES.

Par la signature du bon de commande du véhicule MINI comportant les codes options 6AC et 6AE (de série ou en option) et sauf si le Client a demandé la désactivation des Services par la signature d'un formulaire de demande de désactivation, les Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices qui équipent en sortie d'usine le véhicule MINI objet du bon de commande (ci-après dénommé « le Véhicule ») seront activés dans le Véhicule lors de sa préparation à la route, préalablement à sa livraison.

En ne demandant pas la désactivation MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices, le Client autorise l'activation des Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices pour le Véhicule préalablement à la livraison.

Il est toutefois précisé, ainsi que mentionné à l'article 2.1.2 ci-après, que certains Services ne seront pas automatiquement activés préalablement à la livraison et nécessiteront une activation par un enregistrement du Client.

1.2. - DUREE DES SERVICES

Les Services suivants, qui équipent de série ou en option les véhicules MINI, à savoir MINI Téléservices et Appel d'Urgence Intelligent sont activés pour une durée indéterminée.

En cas de cession du Véhicule, le Client devra en informer le Centre d'Interaction Client MINI par courrier à l'adresse ci-dessus afin de demander la suppression, au sein du système du Véhicule, des données le concernant. Le Client devra également informer le nouveau propriétaire du Véhicule de la présence des Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices à bord du Véhicule afin qu'il puisse procéder à l'activation des Services à son profit.

1.3 - DESACTIVATION/REACTIVATION DES SERVICES

Pendant toute la durée des Services, le Client peut, à tout moment, demander la désactivation des Services, par la signature d'un formulaire de demande de désactivation, dont il pourra faire la demande auprès du Centre d'Interactions Clients de MINI France (le « CIC ») (par écrit à l'adresse suivante : BP 70086, 67016 STRASBOURG CEDEX, ou par téléphone au 0810 277 478 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)) à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Le Client ne saurait prétendre au versement ou au remboursement d'une somme quelconque, à quelque titre que ce soit, du fait de la désactivation anticipée de tout ou partie des Services.

La demande de désactivation des Services entraînera le blocage de l'unité téléphonique (carte SIM) installée dans le Véhicule.

Dès lors, le Client ne pourra plus prétendre bénéficier de l'un ou l'autre des Services, et en particulier de l'Appel d'Urgence Intelligent.

Le Client s'engage à informer tout tiers, à qui il vendra son Véhicule ou à qui il prêtera son Véhicule de manière temporaire ou permanente, que la carte SIM est désactivée, et que dès lors, les Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices dont "l'Appel d'Urgence Intelligent" sont inactifs.

A tout moment, le Client pourra également demander la réactivation des Services pendant leur durée de validité en contactant le CIC à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Article 2 – ETENDUE DES SERVICES / RESTRICTION A LA FOURNITURE DU SERVICE

Le Véhicule ne permet l'accès aux Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices, que si le Véhicule est équipé des codes options 6AC et 6AE de série ou s'ils ont été commandés en option (à la demande du Client).

La fourniture des Services est assurée via une carte SIM montée dans la Voiture. Les coûts de communication vocale et de transmission de données liés à l'utilisation des Services sont inclus dans le prix d'achat des Services.

2.1 - ETENDUE DES SERVICES

2.1.1 - Les Services MINI Appel d'Urgence Intelligent et MINI Téléservices à durée indéterminée.

Ces Services, lorsqu'ils équipent le Véhicule de série ou ont été commandés en option seront, sauf demande de désactivation du Client conformément à l'article 1 ci-dessus, activés préalablement à la livraison du Véhicule.

a. MINI Téléservices (option 6AE)

Les Services « MINI Téléservices » ont pour objet de permettre la transmission de données du Véhicule afin de faciliter la réalisation de ses opérations d'entretien et de maintenance, d'apporter au Client une assistance technique plus efficace et, de réaliser des analyses techniques en vue du perfectionnement des produits MINI. MINI Téléservices offre les services d'appel manuel ou automatique MINI Téléservices, d'appel MINI Assistance avec téléassistance et télédiagnostic, de contrôle de chargement de batterie MINI Téléservices, MINI Téléservices Update et MINI Téléservices Report.

De manière automatique, lorsque cela s'avèrera nécessaire ou lorsque le Client déclenchera cette procédure, les données techniques du Véhicule (par exemple, les informations relatives à la maintenance de pièces d'usure ou sur l'état du Véhicule telle que un message check-control, les données d'identification et de localisation du Véhicule en cas de panne) seront transmises à MINI par le Véhicule, de manière automatique ou sur demande en ce sens.

Lorsque la fourniture d'un Service est nécessaire, ces données techniques ainsi que les données à caractère personnel du Client (nom, coordonnées et adresse email renseignée du Client) seront transmises au réparateur agréé MINI désigné par le Client ou par défaut, au concessionnaire vendeur du Véhicule, au prestataire d'assistance de dépannage MINI ou aux prestataires de Services afin de prendre contact et de convenir d'un rendez-vous.

Ces données ne sont pas transmises à des sociétés autres que les sociétés du BMW Group, les membres du réseau de concessions MINI, les réparateurs agréés MINI, et les prestataires de BMW France intervenant dans le cadre de la fourniture des Services.

Précision : Les données MINI Téléservices Report sont communiquées aux sociétés du BMW Group aux fins d'évaluation et de contribution au développement des produits. Les données ainsi transmises sont de nature purement technique, à l'exclusion en particulier du nom du Client ou d'une quelconque donnée de localisation géographique.

b. Appel d'Urgence Intelligent (option 6AC)

L'Appel d'Urgence Intelligent déclenche un appel automatique vers le centre d'assistance MINI en cas d'accident. Une touche SOS au plafonnier est aussi actionnable manuellement pour réaliser un Appel d'Urgence. Des données sont alors automatiquement transmises par le Véhicule : identification et localisation du Véhicule, nombre de passagers à bord, statuts des airbags.

L'Appel d'Urgence à partir du Véhicule, ainsi que les données d'identification et de localisation du Véhicule sont indispensables à la fourniture de ce Service.

Les données collectées à l'occasion d'un appel d'urgence font l'objet d'un traitement par le prestataire mandaté par BMWFrance aux fins de fourniture de ces Services. Les coordonnées de ce prestataire sont précisées sur le site internet MINI.fr.

PLUS D'INFORMATIONS :

Vous trouverez de plus amples informations sur MINI Appel d'urgence intelligent et MINITéléservices sur : www.MINI.fr ou auprès du CIC de MINI France, à votre disposition par téléphone au 0 810 277 478 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 h00, par courrier à l'adresse suivante : BP 70086, 67016 Strasbourg Cedex.

2.2. - RESTRICTION A L'UTILISATION DES SERVICES

2.2.1 - Les Services ne sont disponibles que si le contact du Véhicule est mis, si la batterie est branchée et chargée, si la carte SIM intégrée dans le boîtier du Véhicule n'a pas été extraite et si les éléments du Véhicule nécessaires au bon fonctionnement des Services et notamment l'alimentation électrique de la Voiture, sont en état de marche.

2.2.2 - La carte SIM fournie avec le Véhicule est réservée aux applications télématiques des Services et ne peut être utilisée à d'autres fins.

2.2.3 - Afin de permettre la prise en considération de l'évolution des techniques et des attentes de la clientèle, le contenu des Services pourra être modifié à tout moment et de plein droit par BMWFrance.

2.2.4 - La fourniture des Services est conditionnée par l'émission des signaux satellites géostationnaires de positionnement du Véhicule et de la couverture du réseau de téléphonie mobile (GSM) opérateur dans la zone dans laquelle se trouve le Véhicule.

2.2.5 - Les Services peuvent être interrompus ou affectés du fait de conditions atmosphériques ou d'une configuration géographique ou autre empêchant la transmission des informations requises pour les Services.

2.2.6 - Le Client ne doit pas utiliser les Services de manière intempestive, à des fins commerciales ou, plus généralement, pour un usage contraire à la loi et aux réglementations en vigueur ; il doit de la même manière s'assurer qu'aucun tiers, utilisateur occasionnel de la Voiture, ne fasse un usage détourné des Services.

Article 3 – TERRITORIALITE

Les Services Appel d'Urgence Intelligent, MINI Téléservices, sont exclusivement disponibles en France métropolitaine, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Norvège, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Dans les autres pays, l'appel d'urgence sera automatiquement dirigé vers le 112.

Article 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 - Le Client s'interdit d'utiliser les informations obtenues dans le cadre des Services à des fins commerciales et de les transférer à des tiers dans un tel but.

4.2 - Afin de maintenir sa vigilance et de ne pas distraire son attention, le conducteur du Véhicule est invité à utiliser les Services lorsque le Véhicule est immobilisé et sans que cela ne puisse, en outre, gêner la conduite des autres usagers de la route sur laquelle il se trouve. Le Client s'engage à en informer tout autre utilisateur du Véhicule.

4.3 - Afin de permettre le blocage des Services, le Client est invité à informer le CIC du vol ou de la destruction du Véhicule.

4.4 - Le Client supportera tous les coûts éventuels résultant d'une utilisation intempestive du Service d'Appel d'Urgence Intelligent, par lui ou tout autre utilisateur du Véhicule sans que la responsabilité de BMWFrance, des sociétés du BMW Group ou de leurs prestataires ou fournisseurs ne puisse être recherchée à cet égard.

4.5 - Les Services sont spécifiques au Véhicule et ne peuvent être transférés à un autre véhicule ou utilisés dans un autre véhicule.

Article 5 – RESPONSABILITE ET LIMITATIONS TECHNIQUES

Les Services sont dépendants de nombreux paramètres qui échappent au contrôle de BMWFrance, des sociétés du BMW Group, de leurs prestataires et fournisseurs.

MINI France s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement des Services, mais ne garantit pas la fourniture des Services en toutes circonstances et, notamment, ne garantit pas la possibilité d'entrer en communication avec les services d'intervention d'urgence compétents ni que ceux-ci seront en mesure de répondre à l'appel et d'intervenir dans les délais et conditions opportuns.

Il est précisé qu'en cas d'urgence, l'existence des Services ne dispense pas le Client de mettre en œuvre toute mesure adéquate pour assurer sa sécurité ou celle des passagers du Véhicule. En particulier, les concessions MINI, MINI France, les sociétés du BMW Group et leurs fournisseurs ou prestataires ne sauraient être tenus pour responsables du défaut de fourniture d'un des Services résultant d'un cas de force majeure ou de tout événement qui leur est extérieur et, notamment, ceux visés à l'article 2.2ci-dessus.

Les Services ne pourront être assurés et la responsabilité des concessions MINI, de MINI France, des sociétés du BMW Group de leurs prestataires ou fournisseurs ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- détérioration ou destruction partielle ou totale des éléments techniques permettant l'accès aux Services ;
- détérioration ou destruction partielle ou totale des éléments connexes (batterie, réseau d'alimentation électrique de la Voiture, antennes,...) aux éléments techniques suscités ;
- batteries principales et/ou annexes débranchées ou non-fonctionnelles ;
- circulation du Véhicule hors de la zone de couverture de l'opérateur de téléphonie mobile auquel est associée la carte SIM intégrée au Véhicule ou tout autre limitation technique atmosphérique, topographique perturbant le service du dit opérateur ;
- suspension temporaire des Services pour des impératifs techniques tels que notamment, la réalisation de travaux d'entretien ou d'adaptation ;
- non-fonctionnement ou lenteurs du réseau Internet mobile et/ou de la connexion Internet mobile ;

- piratage des Services, intrusion frauduleuse ou propagation de virus par tout tiers ;
- si les signaux des satellites n'atteignent pas l'antenne GPS du Véhicule et si la localisation du Véhicule ne peut en conséquence pas être assurée.

Article 6 – RESILIATION

Chacune des Parties dispose de la faculté de mettre fin aux Services, avec effet immédiat, de plein droit et sans préavis, en cas de manquement de l'autre Partie dans l'exécution de l'une des conditions essentielles du Services telles que stipulées dans les présentes conditions générales, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre Partie. La résiliation sera effective à la date de réception de ladite lettre par son destinataire.

La lettre du Client devra être adressée au Centre d'Interaction Clients MINI à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Sera notamment considéré comme un manquement du Client ouvrant droit à la cessation de la fourniture des services par BMWFrance, une utilisation intempestive du service d'Appel d'Urgence Intelligent.

Article 7 – LOI APPLICABLE – JURIDICTIONS

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout différend relatif à sa conclusion, son interprétation, son exécution ou sa résiliation est de la seule compétence des tribunaux français, chacune des parties peut, dans les conditions prévues aux articles 1530 et suivants du code de procédure civile, tenter de résoudre le différend à l'amiable, en dehors de toute procédure judiciaire, avec l'assistance d'un médiateur, ou d'un conciliateur de justice.

Article 8 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

8.1 - Les données à caractère personnel concernant le Client, collectées lors de la signature du bon de commande du Véhicule feront l'objet d'un traitement informatique. Ces données sont indispensables à la fourniture des Services.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes en s'adressant par écrit au Centre d'Interactions Clients MINI à l'adresse mentionnée ci-dessus.

En conséquence :

- le Client s'engage à informer immédiatement BMWFrance en cas de changement de ses données en s'adressant au Centre d'Interactions Clients comme mentionné ci-dessus.

- en cas d'opposition du Client au traitement informatique des dites données, les Services ne pourront plus être fournis, BMWFrance étant libérée, de plein droit, de toute obligation au titre des Services, sans formalité d'aucune sorte et sans que le Client des Services ne puisse prétendre à de quelconques dommages et intérêts ou au remboursement de tout ou partie du prix des Services ou des options y ayant donné accès.

8.2 - Le Client reconnaît avoir été informé, ce qu'il accepte expressément, que la fourniture des Services MINI Appel d'urgence intelligent et MINI Téléservices implique :

- l'identification du Véhicule et sa localisation en cas d'utilisation des Services d'assistance MINI Teleservice, Appel d'Urgence Intelligent.
- la transmission de ses données à caractère personnel concernant, l'identification du Véhicule et la localisation du Véhicule aux prestataires de Services pour les besoins desdits Services.

8.3 - Le Client s'engage, sous sa seule responsabilité, à informer et à obtenir l'autorisation de toute personne utilisant le Véhicule ou ayant pris place à bord de le Véhicule quant à la transmission à des tiers des données d'identification et de localisation du Véhicule qu'impliquent les Services. Le Client garantit la concession auprès de laquelle il a passé commande, BMW France, les sociétés du BMW Group et leurs prestataires et fournisseurs liés à la fourniture des Services contre toute action ou réclamation qui serait engagée par un tel tiers du fait de la mise en œuvre des Services.

Fait à

Le

En 3 exemplaires originaux

Signature du Client